



Bac : Edouard Geffray serre la vis sur le niveau d'exigence des jurys

Le ministre de l'éducation répond aux critiques sur un examen jugé trop facile, nuancées par un bilan inédit publié jeudi 4 décembre

Il faut redonner de la crédibilité au bac», assure Edouard Geffray, le ministre de l'éducation nationale, dans un entretien au *Parisien*, publié jeudi 4 décembre, face aux critiques récurrentes sur sa faible valeur et sur la suprématie, aujourd'hui, de Parcoursup. Cette ambition, affichée par de nombreux ministres avant lui, va trouver quelques traductions concrètes pour la session 2026 du baccalauréat.

Dans la continuité de ce qu'avait annoncé la précédente locataire de la Rue de Grenelle, Elisabeth Borne, le ministre annonce la parution du décret, le 5 décembre, destiné à encadrer les points attribués par les jurys. Les candidats qui ont obtenu moins de 8/20 à l'écrit ne pourront plus aller au rattrapage. De plus, les points bonus accordés par les jurys en sus des points de rattrapage ne pourront pas faire augmenter la moyenne générale de plus d'un demi-point.

Edouard Geffray souhaite, en outre, que « les professeurs qui examinent les copies aient des consignes d'exigence claires », explique-t-il. Pour lui, « une copie qui n'est pas écrite de manière intelligible, c'est-à-dire avec un niveau d'orthographe, de syntaxe et de grammaire absolument déplorable, ne peut pas avoir la moyenne ». Le ministre n'évoque pas, en revanche, le chantier lancé par Elisabeth Borne autour du contrôle continu et de la définition des notes qui comptent ou non pour le bac.

Pour la première fois, l'éducation nationale rend également public, dans un document de plus de 40 pages consacré à la session 2025 et diffusé jeudi 4 décembre, une analyse détaillée des notes obtenues par les candidats au baccalauréat. Cette parution offre un panorama complet des résultats à rebours des idées reçues. « Chaque année, au moment des résultats, tout le monde se demande si ce diplôme a encore de la valeur et s'il vaut bien la même chose partout », affirme le ministre, qui veut

expliquer « sur quel barème on accorde une note ou pas ».

Ce bilan, qui émane de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, donne une idée du nombre d'élèves concernés par ce tour de vis. En 2025, 6 200 admis en voie générale et 4 400 en voie technologique ont obtenu le bac grâce à ces points supplémentaires des jurys, soit 2 % des admis. Par ailleurs, 24 600 admis en voie générale et 7 500 en voie technologique ont bénéficié de ces « coups de pouce », comme les appelle Edouard Geffray, pour obtenir une mention ou une mention plus élevée.

Incidence socio-économique

Globalement, la proportion de bacheliers dans une génération a légèrement diminué à la session 2025, en raison notamment d'une diminution des candidats dans la voie générale. Cette part d'une classe d'âge diplômée du bac s'élève à 75,7 %, en 2025, contre 76,2 %, en 2024. Avec les spécialités agricoles, cette proportion atteint environ 78,8 %. Dans le détail, près de 43 % d'une génération obtient aujourd'hui un bac général, 15 % un bac technologique et 18 % un bac professionnel.

Le taux de réussite global, en hausse en 2025, ne rend que partiellement compte des résultats des élèves. Hors spécialités agricoles, il atteint 91,9 %, soit 96,4 % dans la voie générale (367 300 admis), 90,9 % dans la voie technologique (130 500 admis) et 83,4 % dans la voie professionnelle (154 500 admis). Parmi les lauréats, près de 60 % des candidats obtiennent une mention.

Dans l'ensemble, les combinaisons d'enseignement de spécialité « mathématiques - physique-chimie » et « histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques-mathématiques » du bac général, prisées par les bons élèves et les classes sociales favorisées, sortent du lot. Elles affichent les taux de réussite les plus élevés avec res-

pectivement 97,8 % et 97,6 %. De même, c'est dans ces « doublettes » que l'on trouve le plus de mentions « très bien » : plus d'un candidat sur cinq y dépasse les 16/20 de moyenne. Le genre ou la composition socio-économique d'un territoire ont aussi une incidence. La part d'admis avec mention au bac général varie de 43,6 % en Guyane à 77 % à Paris, tandis que les filles réussissent toujours mieux que les garçons.

Un zoom sur les notes obtenues tempère ce panorama. Les moyennes nationales ne sont pas toujours aussi élevées qu'on pourrait le penser. La moyenne au bac général s'établit ainsi à 13,1/20. Parmi les épreuves terminales du tronc commun, qui comptent pour 60 % de la note finale, les moyennes vont de 10,8 en philosophie à 14 au grand oral. En fin de classe de 1^{re}, la moyenne en français atteint 11,9 à l'écrit et 13,6 à l'oral.

Pour les enseignements de spécialité dotés des plus forts coefficients, les mathématiques affichent une moyenne de 11,5 au niveau national. Les élèves atteignent 11,8 en physique-chimie, 12,1 en sciences économiques et sociales et 12,2 en histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, 13,4 en sciences de la vie et de la Terre. « Les enseignements de spécialité les plus rarement choisis ont en règle générale une moyenne nationale plus élevée », constate le ministère. Les langues régionales affichent ainsi une moyenne de 16,2.

Au contrôle continu, qui compte pour 40 % de la note finale, la moyenne nationale s'échelonne de 12,3 en enseignement scientifique et mathématique à 15,6 en éducation physique et sportive. Est-ce l'effet Parcoursup ? Les notes de contrôle continu de terminale sont en général plus élevées que celles de 1^{re}. Sur ce champ, la moyenne nationale s'établit à 13,3 en classe de 1^{re} et 14,4 en terminale.

Les autres voies affichent des résultats moindres. Concernant le





bac technologique, la moyenne nationale est de 11,7, avec une mention pour 43 % des admis, dont 2,5 % de mention « très bien ». Pour le bac pro, les moyennes s'établissent à 11,8 pour les spécialités de la production et 11,9 pour les filières services. Plus

d'un élève sur deux obtient une mention dans ces filières, dont 5,5 % de mention « très bien ». ■

SYLVIE LECHERBONNIER

Pour la première fois, le ministère a rendu publique une analyse détaillée des notes obtenues au baccalauréat

